



Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Procès-verbal

Séance du mercredi 30 octobre 2013

PV 3-2013

1. TABLE DES MATIÈRES

1. Table des matières	2
2. Accueil, contrôle des présences, ordre du jour modifié	4
Quorum	4
Ordre du jour	4
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2013	4
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU	4
Réunions du Bureau	4
Loi sur les communes et modifications du Règlement pour le Conseil communal	4
Préavis municipal relatif à la modification du plan partiel d'affectation de la Plaine	5
Sortie du Conseil communal en 2014 sur l'invitation de la Municipalité.....	5
Canton – Commune : une information périodique de l'Etat pour les communes.....	5
5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	5
Mme I. Rossel, Syndique	5
Offre de rachat pour l'auberge « La Venoge »	5
Offre pour l'achat d'une partie de la parcelle 57 de l'hoirie Benvegnin.....	5
Fermeture de la Poste	5
Ecoles.....	6
AJERCO	6
Boursières.....	7
M. Olivier Berthoud.....	7
Suivis des suspens, demande de la commission des finances du 12.12.2012	7
ZI - Procédure en cours - RC 177	7
M. Eric Maeder	7
Manifestations.....	7
Routes.....	8
Eclairage public.....	8
Points en suspens	8
M. Michel Gruaz	8
Refuge.....	8
Nouveau collège.....	8
Ancien collège	8
Bibliothèque de la PPE.....	9
Eau	9
Réservoir.....	9

M. Roger Weissbrodt.....	9
Gestion des déchets	9
En Villard.....	10
Mobilité	10
6. PREAVIS MUNICIPAL N°7/2012 : « ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014 »	10
Préavis municipal.....	10
Rapport de la Commission des finances	10
Discussion	10
Adoption du préavis	10
7. POSTULAT « BRUIT » DEPOSE PAR M. GHEORGHE GIBAN.....	11
Préambule	11
Argumentation par le postulant.....	11
Avis de la Municipalité	11
Discussion.....	11
M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal	11
Mme Ingrid Rossel, Syndique	12
M. René Parrat, Président	12
M. Fred-Ami Rougemont.....	12
M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal	12
M. Gheorghe Giban, postulant.....	12
M. Marc Flury	12
M. Yves Trottet	12
M. Bernard Büttiker.....	12
M. François Passeraub.....	12
M. René Parrat, Président	12
M. Gheorghe Giban	12
Vote sur la prise en considération du postulat	13
7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.....	13
M. Henri Wehrli	13
Mme Ingrid Rossel, Syndique	13
M. Sébastien Henry	13
M. Eric Maeder, Conseiller municipal	13
POINTS EN SUSPENS.....	14

2. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES, ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. René Parrat, a ouvert cette séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la boursière de la commune, Mme Dominique Nijenhuis.

34 membres présents, 9 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés: M. René Combremont, M. Marc Schelker.

Ordre du jour

Suite au postulat déposé, en date du 29 octobre 2013, par M. le Conseiller Giban intitulé :

«Pour la construction d'un mur anti-bruit protégeant les habitants contre la nuisance sonore et les vibrations produites par les activités de triage sur les voies de chemins de fer qui desservent la zone industrielle de la Plaine dit 'Postulat bruit'».

L'ordre du jour a dû être modifié, ce postulat devant y figurer expressément.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité et se présente comme suit:

- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2013
- 3) Communications du bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Préavis no 4/2013 Arrêté d'imposition pour l'année 2014
- 6) Postulat de M. le Conseiller Giban : Postulat bruit
- 7) Divers et propositions individuelles

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2013

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2013 n'a suscité aucun commentaire ; il est adopté à l'unanimité des voix.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Réunions du Bureau

Le bureau s'est réuni à trois reprises pour régler les affaires courantes.

Loi sur les communes et modifications du Règlement pour le Conseil communal

Suite à la communication du bureau du 1er mai dernier, nous nous sommes entretenus avec la Municipalité, en particulier Mme la Syndique Rossel, en vue de travailler en commun pour entreprendre la révision découlant de la modification de la Loi sur les communes ; il s'agit essentiellement, selon une première approche, d'adapter notre règlement interne aux dispositions de droit impératif. Dès lors, un groupe de travail Municipalité / Conseil communal sera prochainement mis sur pieds à cet effet. Le projet devra vous être soumis par un préavis municipal, ce qui est la forme légale de présentation; il aura été au préalable remis à l'Etat pour validation afin de s'assurer de sa conformité au droit supérieur ; ceci est une exigence cantonale. Relevons que durant la période transitoire les dispositions nouvelles de la Loi sur les communes devront être appliquées.

Préavis municipal relatif à la modification du plan partiel d'affectation de la Plaine

Le bureau a nommé la Commission composée de MM. et Mme Marc Schelker, Président, Membres : Quentin Goetschi, Georges-André Rapp, Lise Le Grand, Bertrand Cunier. Lorsque le préavis sera publié la Commission rapportera en temps et lieu.

Sortie du Conseil communal en 2014 sur l'invitation de la Municipalité

Vous avez reçu un courriel à cet effet. Je remercie la Municipalité de cette invitation. A ce jour près de la moitié de votre Conseil a usé de sa connexion Internet sur le lien du sondage Doodle pour répondre à l'invitation. Merci de prendre une décision d'ici au 2 novembre prochain afin que la Municipalité soit à même de concrétiser ses très bonnes intentions à notre égard ; cas échéant vous pouvez en informer ce soir notre secrétaire.

Canton – Commune : une information périodique de l'Etat pour les communes

Cette publication vous a été transmise par courriel. Elle est donc publique et accessible sur le net dans le site de l'Etat de Vaud : www.vd.ch. Si cela vous intéresse les 30 numéros qui précèdent notre expédition sont accessibles et comportent de nombreuses informations utiles. Gageons que cette source d'information aura retenu votre attention. Il est évident que des renseignements peuvent être demandés à l'une ou l'autre des instances ou administrations qui certainement y répondront volontiers dans la mesure de leurs possibilités.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme I. Rossel, Syndique

Offre de rachat pour l'auberge « La Venoge »

Suite à notre dernier Conseil du mois de juin, vous avez incité la Municipalité à faire une offre d'achat pour l'auberge. Nous avons fait cette offre le 26 juin 2013, au prix que nous vous avons proposé lors dudit Conseil. Avant de faire cette offre nous avons sollicité une visite des lieux, mais les propriétaires ne sont pas entrés en matière, nous répondant après insistance de notre part, qu'il fallait que la commune se conforme à une visite dans le cadre de la vente, donc en temps opportun. N'ayant plus de nouvelles, à nouveau après insistance de notre part, l'hoirie Perrier nous a répondu par écrit début septembre, qu'elle avait fait taxer par un architecte leur bâtiment, et que notre offre ne retenait pas leur attention. Pour faire suite, la Municipalité a donc réécrit à l'hoirie, leur demandant à quel montant leur architecte avait estimé le bâtiment, dans l'idée de faire une offre différente si le montant n'était pas trop éloigné. Dans son dernier téléphone l'hoirie Perrier nous a dit que la commune n'avait pas à savoir le montant estimé, que le restaurant sera vendu à la meilleure offre, et que les gens de la commune n'avaient jamais porté grand intérêt à ce restaurant. La Municipalité a l'impression qu'il n'y a pas grande ouverture pour concrétiser cet achat. Pour l'instant nous n'avons reçu aucune demande de permis de transformation pour cet objet.

Offre pour l'achat d'une partie de la parcelle 57 de l'hoirie Benvegnin

Nous avons eu des contacts téléphoniques avec l'avocat de l'hoirie Benvegnin concernant l'achat d'une partie de leur parcelle, et pour faire suite à ces entretiens téléphoniques nous avons fait une offre par écrit. Leur réponse a été négative, l'hoirie désirant vendre leur bien d'un seul tenant. Par la suite cet objet a été vendu à des tiers. Nous avons donc fait la même proposition en date du 10 octobre aux nouveaux propriétaires, que nous avons eu brièvement l'occasion de rencontrer à leur arrivée.

Fermeture de la Poste

La poste a décidé de fermer son bureau de Vuflens-la-Ville à la fin de l'année. Nos habitants seront avertis par la Poste par un tout ménage. Pour mémoire c'était en 2008 que la poste nous a contactés, en vue tout d'abord d'une réduction de l'horaire d'ouverture, puis d'une fermeture. Nous avons

négocié pendant 5 ans, afin de trouver une solution. Nous avons à l'époque fermement refusé de signer la suppression du bureau. Dans la procédure, la commune doit être d'accord avec cette mesure. Nous avons refusé, trouvant que si la poste voulait supprimer son office, c'était de sa responsabilité et non de la nôtre. En cas de refus et vu que la Poste a un statut encore public, elle doit soumettre sa demande à une commission qui statue sur cette décision. Cette dernière dans tous les cas suit l'argumentation de la Poste, et in fine la poste peut supprimer son office. La poste a donc cherché avec nous une solution, visant à pouvoir avoir une agence postale, qui peut être regroupée avec un magasin ou autre service à nos citoyens. Une agence doit être ouverte un certain nombre d'heures par semaine et ce, 6 jours sur 7. Bien sûr elle rétribue son partenaire pour ce service. Nous avons un espoir : en imaginant le rachat du local de la poste, nous avons contacté le boulanger de Gollion, et tout semblait se mettre en place. Nous devions vous présenter un préavis pour l'achat et les petites rénovations à faire dans ce local. C'était sans compter sur les propriétaires de la PPE du Grenier à Sel, qui s'opposant à cette idée, ont changé un article du règlement de la PPE à la majorité, empêchant ainsi tout commerce dans ce local. La poste a dès lors attendu afin de voir si une autre solution se présentait avant de nous annoncer la fermeture définitive. Afin de préserver la possibilité d'ouvrir une éventuelle agence, il faut que la commune donne son accord pour la fermeture de la poste. Dans ce cas la poste s'engage à admettre pour le futur la création d'une agence sans étude de marché. Si au contraire la commune refuse cet accord et que par la suite elle désire ouvrir une agence, la Poste étudiera cette possibilité en faisant une étude de marché. Si le résultat démontre que le potentiel n'y est pas, cette opportunité ne pourra pas se faire. Par conséquent en vue de préserver une future agence, votre Municipalité a signé cet accord. Dès le 3 Janvier 2014 nous aurons donc un service à domicile. Toutes les prestations que vous effectuiez jusqu'alors à la poste seront transférées à votre domicile. La poste vous encourage vivement à demander par exemple dans le cas des colis une deuxième présentation gratuite d'un envoi ayant fait l'objet d'un avis de retrait. Pour ce qui est des recommandés nous serons rattachés à l'office de poste de Bussigny, qui offre un horaire d'ouverture assez conséquent. Il n'y aura plus de cases postales. Pendant les 12 mois qui suivent cette suppression, tout le courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres. A partir du 13ème mois, soit dès le 1er Janvier 2015, les envois de lettres économiques affranchies en « PP et portant la mention « case postale » dans l'adresse pourraient être retournés aux expéditeurs avec la mention « case postale résiliée ». Tous les autres envois économiques affranchis en timbre-poste, prioritaires et étrangers continueront d'être distribués, mais avec le risque d'un retard d'un jour. Donc, la poste recommande à tous ceux qui ont des cases postales de profiter de l'année 2014 pour faire les changements nécessaires. La municipalité a fait la demande afin que la boîte aux lettres principale qui se situe actuellement à la poste soit transférée à l'extérieur de la maison de commune. Cette dernière sera relevée à partir de 17h du lundi au vendredi et à 8h le samedi. Pour ce qui est des deux autres boîtes aux lettres de VLV, il n'y aura aucun changement.

Ecoles

Nous avons toujours sur le site de Vufflens six classes ouvertes. L'ASiCoPe nous loue plus de période de gymnastique en raison de la démolition de la salle de gymnastique « du Passoir » à Cossonay, et ceci durera encore, le temps de la construction de la salle polyvalente à Cossonay. Il faut relever que notre salle est quelque peu sur-occupée, ce qui nous pose quelques soucis de nettoyage. Par ailleurs, nous notons une augmentation assez considérable du nombre d'élèves de Vufflens. Nous avons actuellement 171 élèves entre le primaire et le secondaire. En comparaison nous avons en : 2009, 135 élèves; 2010, 127 élèves; 2011, 137 élèves; 2012, 159 élèves. Au chapitre des festivités et des émotions, nous avons fêté le départ de Madame Béatrice Berger-Ausderau qui a mené toute sa carrière à Vufflens. Beaucoup de ses anciens élèves sont venus la remercier et l'entourer au mois de Juin, lors de la manifestation surprise qui lui a été offerte.

AJERCO

Une nouvelle garderie de 22 places s'est ouverte au mois de septembre à La Sarraz, une création de 10 places supplémentaires est en cours avec ouverture en janvier 2014 à Penthaz. En ce qui

concerne la garderie de Vufflens, elle retrouve le nombre normal de place autorisées à savoir 22. Pour mémoire nous avons obtenu une autorisation spéciale de la part de l'office de l'accueil de jour pour 5 places supplémentaires pour un an, suite à une erreur d'inscription.

Boursières

Et pour terminer mes communications j'ai le plaisir de vous présenter notre nouvelle boursière Madame Dominique Nijenhuis Fonjallaz, qui a rejoint notre équipe au début août à notre satisfaction. Un grand merci à Edith Gruaz qui a accepté de nous prêter main forte, durant cette période de transition. Actuellement Edith est toujours disponible pour répondre aux différentes questions de notre nouvelle boursière, ce dont la municipalité lui sait gré.

M. Olivier Berthoud

Suivis des suspens, demande de la commission des finances du 12.12.2012

Réflexion sur les possibilités de réduire les dépenses: La Municipalité a examiné chaque poste du budget, en distinguant les dépenses imposées (par exemple facture sociale ou péréquation), les dépenses relevant de la Municipalité, mais avec peu ou pas de marge de manœuvre (par exemple les salaires, les coûts d'énergie, etc...) et les dépenses pour lesquelles il existe une réelle marge de manœuvre (essentiellement le soutien aux sociétés locales et les manifestations du type sortie des aînés). La Municipalité a présenté le fruit de son travail à la commission des finances, qui a pu constater que les coûts pouvant être supprimés sont de l'ordre de CHF 60'000.-, soit un peu plus d'un point d'impôt. La Municipalité estime, et la commission des finances a indiqué qu'elle partageait cet avis, qu'il faut continuer à maintenir une activité sociale, qui bénéficie à l'ensemble de la population pour un tarif raisonnable. Par ailleurs, la Municipalité travaille sur les taux d'intérêt des prêts arrivant à échéance.

Possibilité d'attirer des nouveaux contribuables (personnes morales) dans la ZI: La Municipalité rappelle qu'elle n'est propriétaire que de deux parcelles, dont une parcelle "verte". Elle ne peut donc pas choisir les entreprises s'implantant dans la ZI (qui doivent par contre respecter le PPA). De plus, des entreprises a priori attractives peuvent s'implanter dans cette zone en ayant leur siège social sur d'autres communes. Enfin, la Municipalité se doit d'être cohérente: elle bloque actuellement au maximum les projets de la ZI; elle ne saurait simultanément favoriser des implantations sans se contredire, notamment à l'égard du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal. La commission des finances a également été informée de cette approche.

ZI - Procédure en cours - RC 177

Le dossier de la RC 177, malgré les promesses de la délégation du Conseil d'Etat en décembre 2012, qui annonçait qu'il y avait désormais une forte volonté politique de réaliser le projet, stagne quelque peu. A ce jour (sous réserve de ce que le Conseil d'Etat aurait pu décider ce jour), l'exposé des motifs du projet de décret octroyant le crédit nécessaire à la réalisation de la RC 177 n'a pas été approuvé par l'Exécutif cantonal. Quand il le sera, il devra encore être approuvé par le Grand Conseil (sans compter un éventuel référendum). Dans ces conditions, la Municipalité poursuit son combat juridique, notamment en refusant toujours de délivrer un permis de construire à la société Camion Transport SA et en ne vous soumettant pas un préavis modifiant le PPA régissant la ZI. Le syndicat AF RC 177 a par ailleurs suspendu ses travaux jusqu'en janvier 2014.

M. Eric Maeder

Manifestations

Fête Nationale: 120 personnes ont participé à la manifestation, organisée par la Société de Gymnastique et animée en musique par l'Harmonie du Pontet. Le repas (jambon à l'os et salades) a été offert par la commune.

La traditionnelle sortie des Aînés a eu lieu le 21 août, 68 personnes y ont participé.

Le 31 août 2013, 90 exposants ont participé au traditionnel marché villageois, organisé pour la 13^{ème} fois par le GSL.

Le 14 octobre 2013, une délégation municipale s'est rendue au domicile de M. et Mme Bridy pour les féliciter et apporter les vœux des autorités villageoises pour marquer leurs Noces de diamant. A cette occasion, la Municipalité leur a offert une corbeille garnie de produits régionaux.

Routes

Sécurisation de la Grand-Rue: une délégation municipale, M. Morzier du BPA, MM Hautier (Voyer) et Brun (Service des Routes) ainsi que les représentants de la pétition pour la sécurisation de la Grand-Rue se sont retrouvés le 26 septembre sur les lieux afin de trouver une solution. Après plusieurs réflexions, un projet sur plan est en cours d'élaboration auprès du Bureau Chevalier. Une fois terminé, celui-ci sera envoyé au service des routes pour validation; si tout va bien, nous pourrons faire des tests en 2014.

Mesures de vitesse: Du 23 au 30 septembre 2013, la maison PRODEMCO a effectué des mesures de vitesse à la Grand-Rue 20. 17'040 véhicules ont été contrôlés; le nombre de véhicules reste stable par rapport à 2012. La vitesse moyenne des véhicules contrôlés est de 38 km/h. La V85 mesurée est de 46 km/h (V85 : c'est la vitesse qui n'est pas dépassée par 85 % des automobilistes sur une route avec une circulation fluide, dans des conditions climatiques normales). 6 % des véhicules contrôlés étaient en-dessus de la limitation de vitesse.

Eclairage public

La dernière tranche de renouvellement des luminaires est terminée, tous les luminaires fonctionnant au mercure de 125 W de la route du Moulinet ont été remplacés par des LEDS de 44 W. Les dernières lanternes équipées de lampes au mercure de 80 W ont été remplacées des lampes sodium de 50 W. Un petit rappel: dès 2015, les ampoules au mercure seront interdites.

Points en suspens

Le marquage "bande cyclable" sur la route Vufflens-la-Ville - giratoire Bobst et sur la RC jusqu'au giratoire arrêt de bus 18, n'est pas de la compétence municipale, ces tronçons étant cantonaux.

M. Michel Gruaz

Refuge

Comme promis, la piste de pétanque a été réfectionnée. Par ailleurs, nous avons constaté que des planches isolées du plancher s'enfonçaient sérieusement. Pour en avoir le cœur net nous avons fait procéder à un sondage en découpant un petit secteur du plancher. Celui-ci révéla que toute la poutraison supportant le plancher était vermoulue et pouvait céder à n'importe quel moment. Nous n'avons dès lors pas eu le choix et avons fait remplacer la poutraison et le plancher. Coût CFH 9'000.-

Nouveau collègue

L'ensemble des fenêtres et les vitrages des entrées ont été remplacés par des nouvelles fenêtres et portes à triple vitrage. Par fortes chaleurs l'atmosphère dans le hall supérieur en est fortement améliorée.

Ancien collègue

Les fenêtres d'une classe et des deux appartements ont été remplacées par la maison Zurbuchen. La dalle du galetas a été isolée. Deux couches croisées d'isolation solide, de 10 cm chacune, ont été posées et recouvertes d'un panneau aggloméré permettant donc d'y entreposer encore du matériel. Suite aux pannes de l'hiver dernier, bien que l'investissement était planifié pour 2014, nous avons dû, par mesure de sécurité vu les informations inquiétantes des monteurs Elco, procéder par anticipation au remplacement de nos deux chaudières par une nouvelle. Bien que l'investissement ait dû être

avancé, on doit considérer la chose comme une chance puisque la nouvelle chaudière devrait consommer entre 20 et 25 % de moins que les anciennes et ceci sans tenir compte de l'isolation de la dalle et du remplacement des fenêtres. Vu que nos coûts de chauffage des deux bâtiments se situent entre 20 et 25'000.- CHF / l'an, l'économie est substantielle.

Bibliothèque de la PPE

Nous avons constaté un taux d'humidité excessif, lequel provoque une dégradation du bas des murs et une augmentation des endroits où le revêtement du sol se décolle. Afin d'éliminer une première cause éventuelle nous avons procédé au renouvellement de l'étanchéité du Sud et de l'Ouest de notre local. Suite à notre intervention auprès de la gérance de la PPE, cette dernière a fait curer drains et canalisations. Une canalisation totalement obturée pourrait être la cause principale de cette présence d'humidité. Liaudet-Pial est intervenu à plusieurs occasions pour curer drains et canalisations. Les dégâts devraient être pris en charge par l'assurance dégâts d'eau de la PPE à laquelle le cas a été annoncé.

Eau

Vous avez accepté le préavis n° 3/2013, concernant le remplacement des conduites du nord des Mainnesses, de Pré-Montagnon et du chemin de la Rie. Il englobait également un bouclage entre le chemin de la Mésange et le chemin de la Rie. Vu qu'un propriétaire nous a refusé la modeste intervention prévue sur sa parcelle, le bouclage se fera malgré tout mais, au lieu de se greffer sur le chemin de la Rie, il aboutira sur Cuvillard devant la parcelle 648 de M. Yves Steinmann. Nous remercions les propriétaires des parcelles concernées par le forage dirigé. Les travaux sur la partie Nord des Mainnesses sont terminés en ce qui concerne la conduite principale. Nous avons eu la surprise de constater que le chemin s'effondrait littéralement, ce qui a nécessité de procéder à la pose de palplanches et d'étayer sur toute la longueur. Ceci car l'épaisseur du revêtement était très réduite et qu'il n'y avait pas de tout-venant. En outre, le matériau d'excavation contenait toutes sortes de déchets interdisant l'entreposage prévu dans la région. Les matériaux d'excavation ont dû être acheminés sur la DCMI (décharge contrôlée de matériaux inertes) de Montet / Glâne près de Moudon. Plusieurs bordiers profitent de faire remplacer leurs conduites privées dont l'état est comparable à la nôtre, donc obsolète. Les travaux se poursuivent actuellement sur le chemin de Pré-Montagnon. Compte tenu du remplacement de nombreuses conduites privées les travaux prennent du retard. Aussi le remplacement de la conduite du chemin de la Rie, lequel requiert la pose d'un by-pass aérien pour alimenter les bordiers durant les travaux, est reporté en mars/avril 2014. Les bordiers de ce chemin ont été avisés en primeur.

Réservoir

Dans le cadre de l'entente EIEVMV nous avons procédé au remplacement des deux vannes de purge qui n'assuraient plus une fermeture étanche et laissaient s'écouler de l'eau. Les nouvelles vannes installées, dites vannes papillon, donnent entière satisfaction et nous évitent donc des pertes d'eau.

M. Roger Weissbrodt

Gestion des déchets

Etat des lieux: la quantité ramassée par notre transporteur a diminué de manière notable (près de 45 %), Nous avons donc décidé, d'entente avec notre transporteur, de renoncer au ramassage du lundi. La collecte des sacs blancs aura donc lieu les jeudis exclusivement (exception des lendemains de jours fériés). Nous tenons une fois encore à remercier notre population d'avoir joué le jeu. Dès lors, le point en suspens, point figurant dans le rapport de la commission de gestion 1/2012 et relatif à la mise à disposition de conteneurs supplémentaires, il devient caduc au vu de la baisse importante de tonnage de déchets incinérables. Il y a cependant un point noir : celui des déchets encombrants. On trouve encore dans les déchets encombrants trop de déchets qui ne devraient pas s'y trouver. Un premier rappel : Tous les déchets entrant dans un sac de 110 l vont dans un sac taxé, s'ils ne sont pas réutilisables, ni recyclables ! Et un deuxième rappel, celui du coût : une tonne de déchets incinérables

en sacs blancs amenée à VALORSA nous coûte CHF 203.00 et pour chaque sac nous obtenons une rétrocession de CHF1.60. Une tonne de déchets encombrants amenés à VALORSA nous coûte CHF 263.00 et il n'y pas de rétrocession..., et de ce fait une augmentation du montant de la taxe forfaitaire... Sur ces 266 communes, 26 ont adopté la taxe perçue sur le poids et 240 ont adopté comme nous la taxe au sac.

Sachets en plastique : A l'instar d'autres communes, nous sommes intervenus auprès des grands distributeurs pour les sensibiliser à la problématique des plastiques. Une lettre de la société coopérative Migros Vaud nous est parvenue : pour ce grand distributeur et pour la fin novembre 2013, deux mesures seront mises en place, 1) une infrastructure permettant aux clients de se défaire des emballages avant même la sortie du magasin et 2) l'abandon au 1er novembre de la distribution de sachets en plastique aux caisses de sortie, au profit de sachets biodégradables et compostables. Ces sacs sont réalisés à base de pomme de terre, d'une variété non consommable, européenne, garantie sans OGM). Quant à l'encre d'impression, elle est exempte de métaux lourds. Ces sacs sont identifiables par un marquage dit « nid d'abeille » : Le prix est de 5 ct la pièce...

En Villard

Suite à l'étude de faisabilité de ce futur quartier, la continuation de l'élaboration d'un Plan de Quartier s'est poursuivie par une étude dite de gré à gré. Le règlement du plan de quartier est actuellement à l'étude. Dès qu'il sera avalisé par la Municipalité, il sera envoyé au SDT pour une première analyse.

Mobilité

Cartes communes : cette offre recueille toujours autant de succès, puisqu'à la fin septembre le taux d'utilisation des 5 cartes journalières disponibles se situe entre 90 et 95 %. Le prix est inchangé : CHF 35.- la carte journalière (à titre informatif : un abonnement coûte CHF 11'900.-, soit CHF 32.60 par jour, coût à se répartir entre les communes concernées).

Dans les points en suspens du rapport de la commission de gestion 1/2012 : il convient de mentionner que la Municipalité a par quatre fois relancé les CFF pour obtenir un 2ème arrêt horaire...Quant à la pose de la marche d'embarquement, voie 2, direction Yverdon, elle figure bel et bien sur les plans de mise à l'enquête. Si les travaux préparatoires d'élargissement du quai n'ont toujours pas été réalisés, le matériel nécessaire à la mise en place de la marche est présent depuis quelques jours.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°7/2012 : « ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la Commission est lu par son Président, M. Marcel Germann. Il figure en annexe du procès-verbalⁱ.

Discussion

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Adoption du préavis

Après avoir clos les débats, le préavis est soumis l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 4/2013 adopté en séance de municipalité du 7 octobre 2013
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

(à l'unanimité)

1. de fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2014, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;
2. de maintenir inchangés, pour l'année 2014, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;
3. de maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;
4. de maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

7. POSTULAT « BRUIT » DEPOSE PAR M. GHEORGHE GIBAN

Préambule

Suite aux nuisances sonores toujours plus importantes et croissantes liées aux activités de la zone industrielle de la Plaine, le conseiller communal Gheorghe Giban a déposé un postulat, dont la teneur initiale est la suivante:

«Nous demandons à la Municipalité de Vufflens-la-Ville d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales, la Coop, le SEVA et toute autorité concernée, pour la construction d'un mur anti-bruit protégeant les habitants contre les nuisances sonores et les vibrations produites par les activités de triage sur les voies de chemins de fer qui desservent la Zone industrielle de la Plaine».

Le postulat a été déposé dans la forme et selon les règles légales. Avant de donner la parole au postulant, M. Gheorghe Giban, pour la présentation de son argumentaire, M. René Parrat, Président, a donné lecture pour rappel des articles 32 et 33 de la Loi sur les communes, de l'article 59 du Règlement pour le Conseil du communal.

Argumentation par le postulant

M. Gheorghe Giban a ensuite développé les arguments justifiant ce postulat. Il figure en annexe ⁱⁱ.

Avis de la Municipalité

La Municipalité, par la voie de son porte-parole Olivier Berthoud, Conseiller municipal, a ensuite pris acte de ce postulat.

Discussion

La discussion est ouverte :

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: L'Exécutif, à l'unanimité, est conscient de ce problème; nous sommes déjà en procédure avec un autre citoyen, au sujet de problèmes similaires liés au développement de la Zone industriel de la Plaine. Par ailleurs, nous sommes en contact étroit avec les services de l'Etat concernant ces nuisances et leur évolution. Ce postulat va encore davantage alimenter notre réflexion et il est peut-être possible de recourir également au Code civil. Bien que les nuisances sonores aient fortement augmentées, la proposition d'ériger un mur anti-bruit est

ambitieuse. Dans un premier temps, il s'agira de vérifier, sur le plan juridique, si les normes sont véritablement dépassées. En clair, étudier les possibilités d'agir sur le plan juridique, mais aussi sur le plan politique: ce postulat nous conforte dans notre démarche. Dans l'immédiat, voici les moyens dont nous disposons et j'encourage tout citoyen à faire prévaloir ses droits".

Mme Ingrid Rossel, Syndique: Nous avons déjà mené moult discussions avec les services de l'Etat concernés, il faut voir comment nous pouvons agir, dans le cadre des compétences municipales. Un fait est clair: les services de l'Etat sont en possession d'une étude d'impact pour chaque projet réalisé ou à réaliser, mais ne dispose d'aucune étude globale. La somme des impacts (notamment du bruit) pour l'ensemble de la zone n'a pas été évaluée jusqu'à ce jour et semble ne pas préoccuper le Canton.

M. René Parrat, Président: rappelle à l'Assemblée qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur le fond de ce postulat, mais si oui ou non il est accepté par le Conseil et s'il faut: 1) le soumettre directement à la Municipalité ou 2) si 1/5 des membres présents le demande, il est d'abord soumis à une commission avant d'être renvoyé à la Municipalité.

M. Fred-Ami Rougemont: Le postulat de M. Giban demande la construction d'un mur anti-bruit. Cette demande est trop réductrice. En cas de rejet, c'est l'ensemble du postulat qui le sera. Je propose donc au postulat d'élargir sa requête en ajoutant: nous demandons la construction d'un mur anti-bruit ou du moins une solution qui permette de lutter contre ces nuisances.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal : Soutient l'intervention de M. F-A Rougemont et propose de compléter le postulat par : ou toute mesure permettant de limiter le bruit de la ZI.

M. Gheorghe Giban, postulant : Avant de lancer ce postulat, j'ai pas mal étudié et observé l'impact de ces nuisances. A mon avis, seul un mur anti-bruit apporterait une solution, car les nuisances dans la zone ne dépasseraient plus 20 dB.

M. Marc Flury: Rappelle que le bruit a des impacts vicieux et que le mur n'est pas forcément la meilleure solution. Il est également d'avis que la formulation du postulat doit envisager plusieurs solutions et non seulement celle du mur anti-bruit.

M. Yves Trottet : se rallie à ce constat.

M. Bernard Büttiker: Nous pourrions même être plus précis dans l'élargissement des possibilités: Nous demandons la construction d'un mur anti-bruit ou la prise de toute autre mesure garantissant au moins le même résultat.

M. François Passeraub : Si l'on renvoie le postulat à une commission pour étude, cette commission peut-elle compléter, voire changer son contenu en cours d'étude ?

M. René Parrat, Président: La commission doit s'en tenir au contenu déposé par le postulant et ne peut rien y changer.

M. Gheorghe Giban : Suite à toutes ces réflexions, je souhaite amender le postulat de la façon suivante:

Nous demandons à la Municipalité de Vufflens-la-Ville d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales, la Coop, le SEVA et toute autorité concernée, pour prendre les mesures nécessaires qui protègent les habitants contre les nuisances sonores et les vibrations produites par les activités de triage sur les voies de chemins de fer qui desservent la Zone industrielle de la Plaine".

Vote sur la prise en considération du postulat

Après avoir clos la discussion, le Président, M. René Parrat soumet ce postulat à l'Assemblée en lui demandant de choisir entre les deux versions proposées,

la 1^{ère} étant celle de renvoyer le postulat à une commission pour étude (si 1/5 des membres le souhaite), la 2^{ème} étant de soumettre ce postulat directement à la Municipalité, pour étude dans un délai d'un an.

- Procédure 1 (renvoi à une commission): personne ne s'est prononcé en faveur de cette solution.
- Procédure 2 (renvoi à la Municipalité): l'Assemblée a accepté cette proposition **par 23 oui, 0 non et 11 abstentions.**

En résumé:

Le Conseil communal !

Par 23 oui, 0 non et 11 abstentions,

accepte le postulat "bruit" amendé soumis par M. Gheorghe Giban, Conseiller communal, en le renvoyant à la Municipalité pour étude, à réaliser dans un délai d'un an.

Objet du postulat "bruit" amendé:

"Nous demandons à la Municipalité de Vufflens-la-Ville d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales, la Coop, le SEVA et toute autorité concernée, pour prendre les mesures nécessaires qui protègent les habitants contre les nuisances sonores et les vibrations produites par les activités de triage sur les voies de chemins de fer qui desservent la Zone industrielle de la Plaine".

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte :

M. Henri Wehrli : Sur l'armoire de Vufflens-la-Ville (présentée à l'écran), le lion monte-t-il ou descend-il?

Mme Ingrid Rossel, Syndique : Il est en effet à l'envers.

M. Sébastien Henry : Par forte pluie, l'eau peine à s'évacuer de la route de l'Arzillier. N'y a-t-il pas un risque de gel en hiver?

M. Eric Maeder, Conseiller municipal : Lors de la pose du nouveau revêtement, nous avons tenu compte des vœux des bordiers. Le revêtement étant plus grossier, il glisse moins. En revanche, il reste mouillé plus longtemps.

CLOTURE

La parole n'ayant plus été demandée, le Président, M. René Parrat, remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 21h15.

Le Président

René Parrat

La Secrétaire

Regula Heck-Tobler

POINTS EN SUSPENS

Tous les points restés en suspens ont été traités dans les communications de la Municipalité, à la satisfaction des Conseillers communaux:

Restent à régler :

<u>Date</u>	<u>Référence</u>	<u>Sujet</u>	<u>Réponse</u>	<u>Délai</u>
2013-06-19	2/2013 Lambelet Raymond Postulat	« Postulat Auberge de la Venoge »	Municipalité	2014-06-19
2013-10-30	3/2013 Gheorghe Giban Postulat	"Postulat Bruit"	Municipalité	2014-10-30

ⁱ Rapport de la Commission des Finances

ⁱⁱ Postulat « Bruit »